

SUR LE BUREAU

Rapport du Bureau des Commissaires.—Re fret. (28 novembre.)

Rapport du Bureau des Commissaires. — Re Egoût dans la rue Vinet. (30 Dec.)

Demande de Maurice Loranger, pour position de Notaire de la Ville. (30 Dec.)

Lettre de M. J. L. Coutlée, N.P. re fusion des quartiers. (16 jan.)

Résolution.—Association Indépendante des citoyens re division des quartiers. (16 jan.)

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.



CITE DE MONTRÉAL

Soumissions pour Uniformes

Des soumissions cachetées, adressées aux Commissaires, seront reçues à leur bureau, Hôtel de Ville, jusqu'à midi, mardi, le 31ème jour de janvier 1911, pour la fourniture et la livraison d'uniformes et de bottines, requis pour les officiers et les hommes du corps des pompiers, et du corps de police ainsi que pour les inspecteurs dans les divers départements municipaux, messagers, etc.

Des copies du cahier de charges et des formules de soumission ainsi que tous les renseignements dont on aura besoin pourront être obtenus, de l'agent des Achats et des Ventes, à l'Hôtel de Ville.

Les soumissions qui n'auront pas été faites sur les formules fournies par le Bureau des Commissaires, et qui n'auront pas été enfermées dans les enveloppes qui seront fournies à cette fin, seront écartées.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles et d'accepter en tout ou en partie n'importe quelle soumission, suivant qu'il le jugera à propos.

Les soumissions seront décachetées par le Bureau des Commissaires, en présence des intéressés, à son assemblée régulière, dans sa salle de délibérations, à midi, le 31ème jour de janvier 1911.

Par ordre du Bureau des Commissaires,

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 18 janvier 1911.



AVIS PUBLIC

Règlements Nos 423, 424 et 425

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté les règlements suivants:

Règlement No 423 autorisant la Cité de Montréal à contracter un emprunt pour la construction, etc., d'un système de conduits souterrains; Règlement No 424 autorisant la Cité de Montréal à contracter un emprunt additionnel de \$1,000,000 pour ajouter au fonds de roulement de la Cité; Règlement No 425 autorisant la Cité de Montréal à contracter un emprunt de \$1,500,000 pour l'établissement d'un système de filtration de l'eau.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 18 janvier 1911.

ON THE TABLE

Report of Board of Commissioners. — Re freight. (28th Nov.)

Report of Board of Commissioners—Re sewer in Vinet St. (30th Dec.)

Application from Maurice Loranger, for the position of City Notary. (30th Dec.)

Letter from Mr. J. L. Coutlée, N. P. re merging of wards. (16th Jan.)

Resolution of Independent Citizens League re division of wards. (16th Jan.)

L. O. DAVID,
City Clerk.



CITY OF MONTREAL

Tenders for Uniforms

Sealed Tenders, addressed to the Board of Commissioners will be received at their office, City Hall, until 12 o'clock noon, on Tuesday the 31st., day of January 1911, for the supply and delivery of uniforms, and boots required for the Officers and men of the Fire Brigade, Police Force and Inspectors in the various municipal departments, messengers, etc.

Specifications and Blank Forms of Tender, together with all information required, may be obtained from the Purchasing Agent, in the City Hall.

No tender will be considered unless made on the Forms supplied by the Board of Commissioners, and enclosed in the envelopes which will be supplied for that purpose.

The Board of Commissioners reserve the right to reject all or any of the tenders and to accept in whole or in part any tender, as it may deem advisable.

The tenders will be opened by the Board of Commissioners, in the presence of the interested parties, at their regular meeting, in their Board room, at 12 o'clock, noon, on Tuesday the 31st. day of January 1911.

By order of the Board of Commissioners,

L. N. SENECAI,
Secretary.

Commissioners' Office,
City Hall.

Montreal, January 18th. 1911.



PUBLIC NOTICE

By-Laws Nos 423, 424 and 425

Public Notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of said City, has adopted the following by-laws:

By-law No. 423 to authorize the City of Montreal to issue a loan for the construction, etc., of an underground conduit system; By-law No. 424 to authorize the City of Montreal to issue an additional loan of \$1,000,000 to increase the working capital of the City; By-law No. 425 to authorize the City of Montreal to issue a loan of \$1,500,000 for the establishment of a water filtration plant.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, Jan'y. 18th, 1911.